

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-21
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAU, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme L. AVOINE

M N. RIPAUT

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M JM BEAUFFRETON

"

Mme S. BÉNÉTEAU

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLÉ

M M. PRAUD

"

M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : REEVALUATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES POUR LEURS ENFANTS SCOLARISES DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE POUZAUGES

VU l'article L 212-8 du Code de l'Education portant sur la répartition des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles ou primaires publiques en accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence, dès lors qu'une école accueille un élève domicilié dans une autre commune ;

CONSIDERANT que les écoles maternelle Françoise Dolto et primaire Jules Verne de Pouzauges accueillent des élèves des communes environnantes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

FIXE comme suit la participation demandée aux Communes de résidence pour les élèves scolarisés dans une école publique (maternelle ou primaire) de Pouzauges au titre de l'année 2023-2024 :

- | | |
|---|----------------------|
| - école publique maternelle Françoise Dolto | 1 861,00 € par élève |
| - école publique primaire Jules Verne | 744,00 € par élève |

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire